

**L'équipe de PRESAJE :** Michel ROUGER, Président - Albert MERLIN, Vice-président  
Bernard DELAFAYE, Trésorier - Xavier de KERGOMMEAUX, Administrateur  
Marie ROUGER-PERRIER, Secrétaire générale



Michel ROUGER

## Précaution 1 - Ambition 0

E  
D  
I  
T  
O  
R  
I  
A  
L

La prospective et la recherche, éléments de base de la vocation de PRESAJE, imposent de solides dispositions de curiosité et d'imagination.

Heureusement, l'actualité nous aide, et spécialement le "roman" du sport, dont nous extrayons cet édifiant passage :

*"L'équipe de l'ambition s'est, une fois encore, retrouvée au sommet de la compétition, mais face à l'équipe de la précaution mise, de droit, directement en finale, par les autorités qui veulent faire prévaloir sa conception du jeu.*

*Les "précautionneux" - entraîneur Courteline - se sont présentés en maillot gris à manches noires, alors que les "ambitieux" arboraient un maillot bleu à scapulaire argent. La partie s'est déroulée sans aucun attrait, les premiers, massivement regroupés devant leur gardien, neutralisant tous les progrès et toutes les avancées des seconds.*

*Au cours du temps additionnel des arrêts de jeu, les "précautionneux" ont obtenu un coup franc bien placé mais raté. Aussitôt, le tireur s'est plaint au juge arbitre de ce que le gardien des "ambitieux" l'avait ébloui d'un méchant*

*rayon de soleil, capté et renvoyé par l'argent de son maillot. Vérification faite, le gardien a été expulsé, remplacé par un novice qui n'a pas pu arrêter le coup franc décisif.*

*Résultat : un à zéro pour les "précautionneux", les autorités déclarant qu'elles préféreraient se retirer de la compétition si les équipiers de la précaution risquaient d'être aveuglés par l'argent de l'ambition".*

Au lendemain de cette finale imaginaire, le comité d'orientation de PRESAJE s'est réuni pour préparer son programme de travail.

Inévitablement, certains esprits rebelles ont rappelé que vivre, travailler, créer et entreprendre sont des activités à haut risque, et, que si l'on venait à perdre le goût du risque, on perdrait aussi celui de vivre, de travailler et de créer : ce que l'on nomme esprit d'entreprise. Et ils se sont entêtés ! Nous en reparlerons...

Mais puisque nous parlons de travail, bonnes vacances d'été, en attendant une rentrée prometteuse pour tous les "chantiers" entrepris par PRESAJE.

## SPORTS ET SPORTIFS

par **Franck Nicolleau**, avocat, docteur en droit, auteur d'une thèse sur : "Le pouvoir des fédérations sportives"

Le sportif de haut niveau s'est radicalement transformé en cinquante ans. S'il en est ainsi, c'est d'abord en raison de l'évolution du sport lui-même. Le sport tient en effet une place de plus en plus importante dans notre société. Le sport est partout et se décline sous toutes les formes.

Il est à la fois spectacle, produit de consommation, moyen de publicité, journal, magazine, loisir, employeur, etc. Le sportif de haut niveau se présente ainsi comme l'acteur principal de ce phénomène de société, dont il est tout simplement la vitrine. Son image n'a jamais été autant utilisée par les médias, les publicitaires et les politiques.

Première question : comment concevoir le sportif d'élite de demain ? Comme une vedette du "sport spectacle", à l'instar d'un acteur ou d'un chanteur ? Comme un emblème national ?

Deuxième défi : parler de sportif de haut niveau, c'est nécessairement parler de médailles et de performances. "Plus vite, plus haut, plus fort", selon la célèbre devise olympique. Mais ne va-t-on pas atteindre les limites des capacités humaines en matière sportive ? Ou bien continue-t-on à sous-estimer ces limites ?

Les sportifs de haut niveau puisent-ils leur motivation dans l'idéologie de la compétition ou dans l'idéologie de la performance ?

L'ensemble de ces interrogations relatives au sportif d'élite n'intéresse pas qu'une seule discipline, mais quasiment toutes : droit, sociologie, économie, justice, politique, médecine... Toutes ces disciplines sont intimement liées les unes aux autres et s'influencent mutuellement. Il en résulte que toute étude sur l'avenir du sportif de haut niveau suppose une approche transversale, multidisciplinaire.

La confrontation de l'opinion d'un juriste à celle d'un sociologue, d'un sociologue à celle d'un économiste, d'un sportif à celle d'un juriste, d'un juriste à celle d'un médecin..., va offrir l'occasion à tous ces experts de s'enrichir mutuellement, pour une meilleure connaissance du sportif d'élite de demain.

## L'AVENIR DU SPORTIF DE HAUT NIVEAU : vedette internationale ou...

7ÈME RÉUNION "PERSPECTIVES"

## L'AMOUR ET L'ARGENT

par **Bernard Foucher**, président du tribunal administratif de Limoges, président de la conférence des conciliateurs du C.N.O.S.F. (Comité national olympique et sportif français)

### De quel sportif parle-t-on ?

Une première approche consiste à envisager le sportif de haut niveau comme le sportif professionnel ; plus précisément, comme le sportif faisant du sport sa profession et touchant, de ce fait, une rémunération. Ce qui conduit à la distinction entre le sport professionnel et le sport non professionnel.

La deuxième approche peut être plus juridique. En effet, ce terme renvoie à une qualification bien précise. Le sportif de haut niveau est celui qui est inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau arrêtée par le Ministre chargé des sports. Ce sportif se voit dès lors encadré par un régime particulier. Il existe en France environ 6.000 sportifs de haut niveau, au sens juridique du terme.

La troisième approche peut être plus fonctionnelle. Le sportif est dit de haut niveau dès lors qu'il réalise des performances "haut de gamme".

On ne saurait aller plus loin sans établir une différence d'approche entre les sports individuels et les sports collectifs. En effet, le "vedettariat" est plus fort dans les premiers que dans les seconds, même s'il n'existe pas de vérité en la matière (exemple : Zidane pour le football). Il apparaît également que l'idéologie de la performance s'avère prédominante dans les sports individuels, beaucoup moins dans les sports collectifs. Dans ces derniers, l'idéologie de la compétition semble plus nette.

Le sport de haut niveau doit-il se restreindre à cette minorité de sports – une dizaine – qui connaît les taux d'audience et les exploitations médiatiques les plus élevés ? Comment comprendre cette évolution ou cette dérive ? Quel avenir pour les sportifs des autres sports ?

Ces quelques pistes de réflexion montrent que le sportif d'élite peut être appréhendé sous des angles très différents

### Les trois mots-clés

**La performance** apparaît comme un enjeu que beaucoup de sportifs placent au premier rang. Dans quel but ? Est-ce pour se dépasser soi-même ? Est-ce pour "faire le spectacle" avec ses retombées médiatiques ? Ou est-ce pour bénéficier d'une rémunération plus conséquente ?

Devenir sportif de haut niveau et réaliser des performances, c'est nécessairement suivre une formation en ce sens. Or, il n'apparaît pas exagéré de se demander si cette formation sportive ne tendrait

# SPORTIF DE HAUT du sport-spectacle emblème national ?

La 7ème réunion “Perspectives” de PRESAJE s’est tenue à la Maison du Barreau le 8 juin dernier, sur le thème de “l’avenir du sportif de haut niveau”. Il s’agissait de la réunion de lancement du groupe de travail, qui est en cours de constitution. Le texte ci-contre résume ces propos liminaires et propose quelques pistes et éclairages, souvent convergents, parfois opposés. Les personnes intéressées par le sujet, et qui souhaiteraient s’investir dans le groupe, peuvent contacter Marie Rouger-Perrier à PRESAJE au 01 46 51 12 21.

pas à dériver vers une “fabrication” de pépinières de sportifs, dans le but de créer des champions de plus en plus performants.

Par ailleurs, réaliser une performance, c’est surpasser ses capacités physiques. Pour y parvenir, le dopage se révèle être un moyen éprouvé. Or, comment envisager les performances de demain sans se pencher sur l’évolution réglementaire du dopage sportif ? Est-il concevable d’autoriser l’utilisation de produits dopants dans les cas où la santé du sportif n’est pas mise en danger ? Les progrès constants de la médecine et de la génétique sportive conduisent à penser que l’idée du sportif “génétiquement modifié” sera, dans un proche avenir, le meilleur moyen pour réaliser des performances. Pour le meilleur ou pour le pire ?

Enfin, la réalisation de performances sportives est un sujet d’élection pour tous les médias et les publicitaires. Il en résulte que le sponsoring contraint le sportif à établir des records ou à réaliser les plus hautes performances possibles, bon gré mal gré.

Deuxième mot clé : **l’argent**. L’argent pour le sportif d’abord. La carrière d’un sportif de haut niveau est très courte. Or, seule une minorité d’entre eux parvient à gagner suffisamment d’argent pendant cette période d’activité pour espérer une retraite confortable. Les autres sont condamnés à se reconvertir professionnellement. C’est également sous cet angle qu’il convient de considérer l’“avenir” du sportif.

L’argent autour du sportif, ensuite. Les sportifs les plus célèbres gagnent beaucoup d’argent. En contrepartie, ils en font également beaucoup gagner aux entreprises qui les sponsorisent, aux chaînes de télévision, aux agents sportifs... Le sportif devient ainsi le sujet de toutes les convoitises.

Et le **contentieux** ? Pendant très longtemps, le sport a vécu sans contentieux. Désormais, le sport crée du contentieux. Les sportifs n’hésitent plus à contester devant les tribunaux leur non-sélection à une compétition, le résultat d’un match, voire certaines décisions des arbitres. Comment maîtriser cette évolution ? Comment dessiner ces perspectives ?

A partir de ces quelques pistes de réflexion, on peut se demander si le sportif “haut de gamme” se verra toujours “exploité” à tous égards, afin que chacun en tire un intérêt maximum... pour ensuite l’écarter de la scène sportive - voire de la scène médiatico-commerciale - au profit d’un plus jeune, plus performant.

En toute hypothèse, l’avenir du sportif de haut niveau ne saurait s’envisager sans la prise en compte de l’évolution de l’éthique et de la morale sportive.

## LA QUESTION DES VALEURS

par **Serge Simon**, ancien joueur de rugby, médecin coordinateur du C.A.P.S. (Centre d’accompagnement et de prévention pour les sportifs) au C.H.U. de Bordeaux

L’éthique sportive renvoie aux notions de “fair-play”, de désintéressement, de pureté d’âme, etc. Ces valeurs ont été développées au début du siècle dernier, spécialement en Grande-Bretagne.

Aujourd’hui, on assiste à un “paradoxe de la pyramide”. Sur 36 millions de personnes pratiquant le sport en France, 8 millions participent à des compétitions, 7 millions pratiquent plus de huit heures par semaine... Et en haut de la pyramide se trouvent quelques milliers de sportifs dits de haut niveau.

Cela veut dire que les valeurs fondatrices du sport ne sauraient être représentées par ces sportifs d’élite. En aucun cas, le sport d’élite n’est sain pour la santé. Il ne saurait être “modéré”. Or, on demande à cette minorité de se faire les représentants des valeurs sportives.

Il faut savoir que le système sportif français conduit à une idéologie qui défend le sport “a contrario” par des pratiques que l’on peut définir comme “moyenâgeuses”, en ce que l’on n’hésite pas à ruiner la carrière et la réputation d’un sportif présumé dopé pour rappeler que les valeurs sportives doivent être rigoureusement respectées.

Ainsi, la présomption d’innocence, la preuve de l’élément intentionnel du sportif présumé dopé, se trouvent souvent bafouées. Les sportifs de haut niveau ont participé à la création de toute une économie. Les valeurs sportives d’antan ne reçoivent plus la même attention. Le cycle de l’économie du sport ne risque-t-il pas de s’effondrer au même titre que ces valeurs sportives ?

Comment réagir ? Faut-il rompre le “cordon ombilical” existant entre le sport d’élite et le sport de masse ? Ou bien doit-on envisager une nouvelle orientation et se diriger vers une logique de cohésion sociale ? Dans une telle perspective, la lutte anti-dopage ne pourrait-elle se limiter aux seules pratiques dangereuses ? Mais que veut dire “dangereuses” ? Il nous faut donc affiner les concepts. Sachant, qu’en tout état de cause, il n’y a pas de droit ni d’économie qui tiennent sans une éthique clairement définie : tel est le fil conducteur de PRESAJE.

## QUAND L'INDIVIDU SE DONNE EN SPECTACLE

par **Agathe Lepage**, Professeur à l'Université Paris Sud-XI

Société de consommation et société de communication vont de pair. Si le téléspectateur peut être considéré comme un consommateur de programmes, il faut aussi, dans un renversement de la perspective, prendre acte du fait que, de plus en plus, la personne est considérée comme objet de consommation d'une télévision qui se repaît de visages changeants et de célébrités fluctuantes. Les feux de la télévision attirent irrésistiblement à eux des foules de candidats à la gloire, à la célébrité, à la reconnaissance sociale. Le sentiment d'exister, que démultiplie chez certains individus l'exposition aux caméras, est un filon que des sociétés de production n'ont pas fini d'exploiter.

A l'heure où le droit français se montre de plus en plus protecteur de la vie privée, notamment pour faire face aux dangers que peut représenter à l'égard des libertés individuelles le développement des techniques, à une époque où la moindre surveillance, par exemple dans les entreprises mais encore dans les lieux publics par le moyen de caméras, suscite la crainte de l'avènement d'une société attentatoire aux libertés, la télévision ne cesse de donner en spectacle des personnes qui n'ont d'autre prestation à fournir que la représentation de leur vie privée. On pense bien sûr aux émissions de télé-réalité comme *Loft-Story*, les plus frappantes peut-être par la mise en scène de la vie quotidienne de personnes qui, réduites à un prénom seul, sont censées n'avoir d'autre intérêt que d'être elles-mêmes, donc modèles potentiels pour tous.

Mais il est d'autres émissions qui, moins contestées, n'en sont pas moins troublantes, comme celles qui invitent des personnes réunies autour d'un thème particulier à faire état de leur expérience, de leur vécu, à faire des confidences devant des millions de téléspectateurs qu'elles n'avaient peut-être jamais faites dans leur cercle intime. C'est une partie de lui-même dont l'individu se dépouille en affrontant ainsi le public.

La clé de ce paradoxe d'une société qui oscille constamment entre besoin de discrétion et soif d'impudeur, réside dans le rôle ici dévolu à la volonté individuelle. La protection de la vie privée que garantit le droit suppose que l'individu entende s'en prévaloir. Sauf à considérer que la dignité de la personne humaine est en péril - auquel cas la société ne saurait rester passive - le droit offre à l'individu les moyens de protéger son intimité, mais il ne peut le protéger contre lui-même.

LES NEWS

### • PARTENARIAT AVEC LES EDITIONS DALLOZ

Un cap vient d'être franchi, le 18 mai dernier, par l'institut PRESAJE quant à l'édition et la diffusion de ses publications. En effet, une convention de partenariat a été signée avec les Editions Dalloz, dont la renommée, dans l'univers juridico-économique notamment, n'est plus à faire.

C'est un temps fort pour notre institut : cet accord va favoriser le développement d'une véritable collection d'ouvrages et va grandement contribuer à mettre en avant nos auteurs par la diffusion de leurs travaux qui s'appuiera sur le vaste réseau Dalloz.

### • LES RENCONTRES DU LIVRE ET DU DROIT

Le mercredi 30 juin dernier, l'A.F.J.E. (Association Française des Juristes d'Entreprise) a organisé à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris une rencontre sur le thème : **"S'il-te-plaît, dessine-moi un travail !"**.

**Xavier Lagarde**, professeur de droit à l'université de Paris-X Nanterre, co-auteur du premier ouvrage PRESAJE intitulé : "Le travail, autrement", était l'un des invités.

### • LES DEUX PREMIERS OUVRAGES PRESAJE

Nous avons, à ce jour, produit deux ouvrages : le premier, précité, publié sous la direction de **Xavier Lagarde** :

**"Le travail, autrement"**,  
et le deuxième, co-écrit par **Thomas Cassuto**, magistrat, sur le thème de la bioéthique :

**"Les défis du vivant"**.

Si vous souhaitez vous procurer ces livres, vous pouvez en faire la demande à PRESAJE par fax au 01 47 64 45 41 ou par mail : [contact@presaje.com](mailto:contact@presaje.com)

## PRESAJE

PROSPECTIVE, RECHERCHES ET ETUDES SOCIÉTALES APPLIQUÉES À LA JUSTICE ET À L'ÉCONOMIE  
Association loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 - Bureaux : 2, avenue Hoche 75008 PARIS

Tél. : 01 46 51 12 21 - Fax : 01 47 64 45 41 - E-mail : [contact@presaje.com](mailto:contact@presaje.com) - site internet [www.presaje.com](http://www.presaje.com)

Directeur de la publication : Michel ROUGER